



Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du Conseil Municipal du samedi 25 avril 2026
09:30

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :
21/04/2026

Secrétaire de séance :
Patrick PARFAIT

N° interne de l'acte :
2026-025

Le samedi 25 avril 2026, le Conseil Municipal de Commune de Pigny s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Pigny.

Membres présents :

Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Adeline HIREL TRIBALAT, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Laëtitia VERDIER, Michel MONTEL, Vincent BLANCHET

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Stéphane RIBOT (donne pouvoir à : Thierry MALOUX)

Membres Absents :

Délégué AGGLOBUS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire à nouveau deux délégués titulaires pour siéger au sein d'Agglobus.

En effet, lors du dernier conseil municipal du 20 mars dernier, Monsieur RICHARD et Madame HENG ont été élus à l'unanimité mais Madame Céline Heng a dû présenter sa démission écrite à Monsieur le Maire car ses fonctions professionnelles sont incompatibles avec les responsabilités et fonctions d'un autre syndicat.

Ce courrier a été visé par Monsieur le Maire et envoyé en copie à Agglobus.

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote par scrutin secret, il décide un vote à main levée et élit

Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :

- Patrick RICHARD, délégué titulaire
- Vincent BLANCHET, délégué titulaire

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Nathalie RIOU, Thierry MALOUX, Cathia DUCROCQ, Adeline HIREL TRIBALAT, Vincent HUBERT, Julie JEANPIERRE, Stéphane RIBOT, Laëtitia VERDIER, Michel MONTEL, Vincent BLANCHET

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

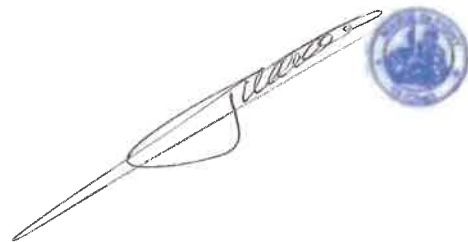
Absents lors du vote : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Secrétaire de séance,
Patrick PARFAIT

Patrick RICHARD



Certifié exécutoire le :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié sur le site <https://pigny.fr> le :